



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-011-2021-04

PUBLIÉ LE 6 AVRIL 2021

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé / Département Personnes en Difficultés Spécifiques, Addictions**

IDF-2021-03-30-00021 - Arrêté portant cession d autorisation d un établissement «Lits Halte-Soins Santé» gérés par l association La rose des vents à ROISSY EN BRIE77380, au profit de l association «EQUALIS» sis 400 chemin de Crécy CS N° 50278 à Mareuil-Les Meaux-77334 Meaux Cedex et transfert du lieu d exercice (2 pages)

Page 3

IDF-2021-03-30-00022 - Arrêté portant fermeture des« Lits Halte-Soins Santé » gérés par l association La rose des vents à ROISSY EN BRIE 7738 (2 pages)

Page 6

# Agence Régionale de Santé

IDF-2021-03-30-00021

Arrêté portant cession d autorisation d un établissement «Lits Halte-Soins Santé» gérés par l association La rose des vents à ROISSY EN BRIE77380, au profit de l association «EQUALIS» sis 400 chemin de Crécy CS N° 50278 à Mareuil-Les Meaux-77334 Meaux Cedex et transfert du lieu d exercice

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ N° 2021 - 21

**portant cession d'autorisation d'un établissement « Lits Halte-Soins Santé » gérés par l'association La rose des vents à ROISSY EN BRIE 77380, au profit de l'association « EQUALIS» sis 400 chemin de Crécy CS N°50278 à Mareuil-Les Meaux-77334 Meaux Cedex et transfert du lieu d'exercice**

### LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L. 312-1 9°, L. 313-1 et suivants, L.314-3 et suivants, R313-1 et suivants, D.312-176-1 à D312-176-4 ;
- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 2016-12 du 11 janvier 2016 relatif aux conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des structures dénommées « lits halte soins santé » (LHSS) ;
- VU** le décret no 2020-1745 du 29 décembre 2020 relatif aux conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des structures dénommées «lits halte soins santé», «lits d'accueil médicalisés» et «appartements de coordination thérapeutique» ;
- VU** l'arrêté DDASS/PSP/ n°2009-15 du 30 juin 2009 portant création d'un établissement « Lits Halte Santé de 25 places, sis Boulevard des 50 arpents de la Malibran 77 680 Roissy-en-Brie géré par l'association « La Rose des vents »
- VU** la délibération de l'assemblée générale du 30 mai 2020 approuvant la cession de l'autorisation des Lits Halte Soins Santé « La Rose des Vents » au profit de l'association « Equalis » ;
- VU** la délibération de l'assemblée générale du 30 mai 2020 de l'association EQUALIS, 400 chemin de Crécy CS N°50278 à Mareuil-Les Meaux-77334 Meaux Cedex mandatant son représentant de conduire l'opération de cession, au profit de l'Association, des appartements de coordination thérapeutique (ACT) « La Rose des Vents » gérés par l'association La Rose des Vents ;
- VU** la demande formulée par l'association « Equalis », conformément à l'article D313-10-8 du Code de l'action sociale et des familles, en vue d'obtenir :
- la cession, à son profit, de l'autorisation d'exploiter des appartements de coordination thérapeutique, initialement délivrée au profit de l'association « La Rose des vents » ;
  - l'autorisation de procéder au transfert géographique des appartements de coordination thérapeutique, actuellement exploité sis, 17, boulevard de la Malibran à 77380 ROISSY EN BRIE, vers les locaux de l'Association Equalis, sis 2a rue Orgemont 77100 Meaux.

- CONSIDÉRANT** que cette demande a pour objet de modifier la personne morale titulaire de l'autorisation en application de l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles, et de procéder au transfert de l'activité au sein des locaux de l'Association Equalis ;
- CONSIDÉRANT** qu'au regard du dossier accompagnant la demande, le cessionnaire de l'autorisation remplit les conditions pour gérer des Lits Halte Soins Santé.
- CONSIDÉRANT** qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le Code de l'action sociale et des familles ;

## ARRÊTE

- ARTICLE 1<sup>er</sup> :** L'autorisation d'exploiter les Lits Halte Soins Santé, délivrée à l'association « La rose des vents » est cédée au profit de l'Association Equalis à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021.
- L'association Equalis est autorisée à procéder au transfert géographique de cette activité, actuellement réalisée au 17, boulevard de la Malibrant à 77380 ROISSY-EN-BRIE vers le site de l'Association Equalis, sis 2a, rue Orgemont 77100 Meaux.
- ARTICLE 2<sup>e</sup> :** L'établissement a vocation répertorié au Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux de la manière suivante :
- N° FINESS établissement : 77 001 745 7
- Code catégorie : 180
  - Code discipline : 507
  - Code fonctionnement (type d'activité) : 18
  - Code clientèle : 840
  - Code MFT (Mode de Fixation des Tarifs) : 34
- N° FINESS du gestionnaire : 77 002 3539
- ARTICLE 3<sup>e</sup> :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
- ARTICLE 4<sup>e</sup> :** Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France et la Directrice de la Délégation départementale de Seine-et-Marne de l'Agence régionale de santé Île-de-France sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Île-de-France et du département de Seine-et-Marne.

Fait à Saint-Denis, le 30 mars 2021

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France

Aurélien ROUSSEAU

**Signé**

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-03-30-00022

Arrêté portant fermeture des« Lits Halte-Soins  
Santé » gérés par l'association La rose des vents  
à ROISSY EN BRIE 7738

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° 2021 - 22

portant fermeture des « Lits Halte-Soins Santé » gérés par l'association La rose des vents à  
ROISSY EN BRIE 77380

### LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE,

- VU** le code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L. 312-1 9°, L. 313-1 et suivants, L.314-3 et suivants, R313-1 et suivants, D.312-176-1 à D312-176-4 ;
- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 2016-12 du 11 janvier 2016 relatif aux conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des structures dénommées « lits halte soins santé » (LHSS) ;
- VU** le décret no 2020-1745 du 29 décembre 2020 relatif aux conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des structures dénommées «lits halte soins santé», «lits d'accueil médicalisés» et «appartements de coordination thérapeutique» ;
- VU** l'arrêté DDASS/PSP/ n°2009-15 du 30 juin 2009 portant création d'un établissement « Lits Halte Santé de 25 places, sis Boulevard des 50 arpents de la Malibran 77 680 Roissy-en-Brie géré par l'association « La Rose des vents »
- VU** la délibération de l'assemblée générale du 30 mai 2020 approuvant la cession de l'autorisation des Lits Halte Soins Santé « La Rose des Vents » au profit de l'association « Equalis » ;
- VU** la délibération de l'assemblée générale du 30 mai 2020 de l'association EQUALIS, 400 chemin de Crécy CS N°50278 à Mareuil-Les Meaux-77334 Meaux Cedex acceptant de reprendre suite à la cession des Lits Halte Soins Santé « La Rose des Vents » gérés par l'association « La Rose des Vents » ;
- CONSIDÉRANT** que l'association « La rose des vents » a acté la cessation de son activité « Lits Halte Santé » au 28 février 2021 ;
- CONSIDÉRANT** que l'association « La rose des vents » s'engage à ne plus accueillir d'usager relevant de cet accueil ;
- CONSIDÉRANT** que l'offre est maintenue sur le territoire ;
- CONSIDÉRANT** l'arrêt des versements de la dotation globale au 1<sup>er</sup> mars 2021 ;

## ARRÊTE

- ARTICLE 1<sup>er</sup> :** L'établissement « Lits Halte-Soins Santé », sis 17 boulevard de la Malibran à 77380 ROISSY EN BRIE, gérées par l'association « La rose des vents », n'est plus autorisé.
- ARTICLE 2<sup>e</sup> :** La fermeture administrative de l'établissement « Lits Halte Soins Santé », sis, 17 boulevard de la Malibran à 77380 ROISSY EN BRIE de l'association « La rose des vents », est accordée à compter du 1er mars 2021.
- ARTICLE 3<sup>e</sup> :** Cette structure est répertoriée dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :
- N° FINESS établissement : 77 001 745 7
- Code catégorie : 180
  - Code discipline : 507
  - Code fonctionnement (type d'activité) : 18
  - Code clientèle : 840
  - Code MFT (Mode de Fixation des Tarifs) : 34
- N° FINESS du gestionnaire : 77 001 3217
- ARTICLE 4<sup>e</sup> :** L'article L313-22 du code de l'action sociale et des familles stipule qu'est puni d'un an d'emprisonnement de trois mois et d'une amende de 3 750 euros la création, la transformation et l'extension des établissements et services énumérés à l'article L. 312-1, sans avoir obtenu l'autorisation prévue à l'article L. 313-1.
- ARTICLE 5<sup>e</sup> :** Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la notification.
- ARTICLE 6<sup>e</sup> :** Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France et la Directrice de la Délégation départementale de Seine-et-Marne de l'Agence régionale de santé Île-de-France sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Île-de-France et du département de Seine-et-Marne.

Fait à Saint-Denis, le 30 mars 2021

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France

Aurélien ROUSSEAU

**Signé**